

Spécialité ARTS DU CIRQUE

**Fiche de renseignements pour la candidature
en Spécialité Arts du Cirque**

Document à renvoyer au plus tard pour le 12 mai 2021

artsducirque.inscription.lms@ac-nantes.fr

Audition le 21 mai 2021 à la cité du Cirque

Convocation envoyée par mail au plus tard le 19 mai 2021

Année scolaire 2021-2022

Inscription association sportive et prise de licence FFEC obligatoire

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Établissement fréquenté en 2020-2021 :

Lycée : Ville :

Nom du responsable légal du candidat :

Adresse électronique :

Téléphone :

demande d'internat oui non

Préciser les deux autres spécialités envisagées :

LV A ou B : Anglais et LV A ou B : Espagnol ou Allemand

Autre LV : (Inscription au CNED obligatoire à la charge des familles)

AVIS du professeur de 2nd et de la structure sportive ou artistique fréquentée :

	Professeur d'EPS	Structure sportive ou artistique
Assiduité Dynamisme Participation		
Attitude		
Goût montré pour la discipline		
Nom et signature		

AVIS du chef d'établissement d'origine :

Aptitudes, capacité de travail, motivation ou tout autre avis utile :	Nom, cachet et signature :
---	----------------------------

Pour valider ce dossier de candidature, l'élève devra joindre :

- Une lettre de motivation (intérêt pour les arts du cirque, projet d'étude, projet professionnel, projet artistique...)
- La copie de ses bulletins trimestriels de seconde et troisième
- Une photo d'identité récente
- D'éventuelles photographies ou vidéos transmises électroniquement en nommant le fichier Nom-Prénom permettant d'apprécier sa pratique artistique. Vous pouvez nous fournir un lien WeTransfer si les vidéos sont trop volumineuses)

L'ensemble des documents sont à retourner à artsducirque.inscription.lms@ac-nantes.fr

La décision finale vous sera communiquée aux alentours de mi juin pour les élèves de l'établissement et début juillet pour les élèves hors établissement après la tenue de la commission départementale.

Pour l'inscription finale en classe de Première Générale, si vous êtes retenu, vous devrez impérativement nous retourner le bulletin du troisième trimestre sur lequel devra figurer votre orientation (passage en classe supérieure ou doublement) mais vous ne pourrez être **inscrits que dans la limite des places disponibles après affectation des élèves de seconde de l'établissement.**